

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 1113

présenté par
M. Latombe

à l'amendement n° 1056 de M. Midy

ARTICLE 4 AC

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et que 80 % d'entre eux en disposent effectivement. »

les mots :

« Cette identité a pour objectif d'améliorer les relations entre les usagers et les services publics. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser que l'identité numérique est faite uniquement pour améliorer les relations entre les usagers et les services publics de l'Etat.